

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 janvier 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 17 janvier, à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

Etaient présent-e-s : Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, Madame Michèle DESCHAMPS, Madame Muriel CHEVRON, Monsieur Olivier MALECAMP, Madame Sylvie CAROEN, Monsieur Alain LE CUNFF, Madame Edith LOTHE, Monsieur Cédric FAUCHEUX, Maires-Adjoints, Madame Christine TAVERNIER, Monsieur Thierry FAVOCCIA, Monsieur Nicolas FOUQUE, Madame Anne-Marie BARET, Monsieur Dominique PIGEAUD, Monsieur Patrick BONNEMYE, Monsieur Yves ARDELLIER, Madame Marie-Hélène CHAPDELAINE, Madame Angélique GOUNY-OUTREBON, Madame Sandrine LOUIS, Monsieur Olivier FERON, Monsieur Philippe JOLY, Monsieur Jean-Noël DAUFFY.

Absent-e-s excusé-e-s : Monsieur Olivier GARIN qui donne pouvoir à Monsieur Nicolas FOUQUE, Madame Liliane CICERON qui donne pouvoir à Madame Michèle DESCHAMPS, Madame Christine BILLARD qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Monsieur Nicolas PIOT qui donne pouvoir à Monsieur Olivier FERON, Monsieur Raymond PIGNOL qui donne pouvoir à Monsieur Philippe JOLY.

Absente : Madame Anaïs GRAVADE

Date de convocation : 9 janvier 2017

Secrétaire de Séance : Monsieur Olivier FERON

Nombre de Conseiller-ère-s en exercice : 27  
Présent-e-s et représenté-e-s : 26

Après avoir procédé à l'appel des Elus, Monsieur le Maire fait adopter le Compte Rendu de la séance du 25 novembre 2016 et demande que l'ordre du jour du Conseil Municipal du 17 janvier 2017 soit modifié de la façon suivante :

Ajout d'un point :

1. « Demande de subvention exceptionnelle : régulation thermique de l'Espace Aragon »

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**I. AFFAIRES GENERALES**

- ***Délibération n°CM22/001/2017 : Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T depuis le 28 octobre 2016***

- **Prend acte** de ces décisions :

- **Décision n°53/2016 en date du 28 novembre 2016** : Signature d'un bon de commande – Laboratoire SGS Multilab – Analyses d'échantillons 2017 – 515.64 € TTC
- **Décision n°54/2016 en date du 28 novembre 2016** : Signature d'une convention d'occupation domaniale en vue d'installer et d'exploiter du mobilier urbain publicitaire

- **Décision n°55/2016 en date du 5 décembre 2016** : Virements de crédits – Décision Modificative du Budget n°05/2016
- **Décision n°56/2016 en date du 15 décembre 2016** : Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle – Compagnie Nautilus – Le 28/01/2017 – 600 € TTC
- **Décision n°57/2016 en date du 16 décembre 2016** : Signature d'un contrat de coréalisation – Hivernales 2017 / Knock – Compagnie Atelier de l'Orage – Le 03/02/2017 – 2 637.50 €
- **Décision n°58/2016 en date du 19 décembre 2016** : Contrat de location longue durée de véhicule avec abandon de recettes publicitaires
- **Décision n°59/2016 en date du 28 décembre 2016** : Signature d'un contrat d'assurance « dommages ouvrage » pour la construction du pôle de services publics – 7 275 € TTC
- **Décision n°01/2017 en date du 6 janvier 2017** : Signature d'une revalorisation de contrat d'entretien des espaces verts – E.S.A.T. d'Egly – Année 2017 – 14 161.69 € TTC
- **Décision n°02/2017 en date du 6 janvier 2017** : Signature d'un avenant au contrat d'entretien des espaces verts – E.S.A.T. d'Egly – Année 2017 – 8 935.07 € TTC
- **Décision n°03/2017 en date du 6 janvier 2017** : Signature d'un bon de commande et d'un contrat de services associé – Chorus Portail Pro – Berger Levrault – Années 2017 à 2019 – 1380 € TTC et 420 € TTC d'abonnement annuel

## **II. INTERCOMMUNALITE**

- ***Délibération n°CM22/002/2017 : Communauté de Communes de l'Arpajonnais et Communauté d'Agglomération du Val d'Orge – Rapports d'activités 2015***

- **Prend acte** des rapports d'activités des ex Communauté de Communes de l'Arpajonnais et Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, pour l'année 2015.

## **III. FINANCES**

- ***Délibération n°CM22/003/2017 : Autorisation de programme n°5 – Création d'un Pôle de Services Publics – Maîtrise d'œuvre, Travaux et Equipement intérieur – Mise à jour***

- **Décide** :

- 1 – de porter le montant de l'Autorisation de Programme à 1 700 745.47 € TTC
- 2 – de modifier l'échéancier des Crédits de Paiements ainsi qu'il suit :

Exercice 2015 :	6 470.63 € TTC
Exercice 2016 :	158 614.87 € TTC
Exercice 2017 :	1 535 659.97 € TTC
Total :	1 700 745.47 € TTC

- **Précise** que les crédits correspondants à l'exercice 2017 seront inscrits au Budget Primitif de la Commune pour 1 535 659.97 € TTC.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. JOLY, M. DAUFFY, M. PIGNOL)**

- ***Délibération n°CM22/004/2017 : Demande de subvention exceptionnelle : acquisition de tableaux numériques dans les écoles élémentaires d'Ollainville***

- **Décide** de demander une subvention exceptionnelle, au taux maximum pouvant être alloué, auprès du Ministère de l'Intérieur, dans le cadre de l'acquisition de tableaux numériques dans les écoles élémentaires d'Ollainville.

- **Charge** Monsieur le Maire d'adresser le dossier de demande de subvention.

#### **Adoptée à l'unanimité**

• ***Délibération n°CM22/005/2017 : Demande de subvention exceptionnelle : travaux de mise en accessibilité – école Jacques Prévert***

- **Décide** de demander une subvention exceptionnelle, au taux maximum pouvant être alloué, auprès du Ministère de l'Intérieur, dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments municipaux et plus précisément de l'école élémentaire Jacques Prévert.

- **Charge** Monsieur le Maire d'adresser le dossier de demande de subvention.

#### **Adoptée à l'unanimité**

• ***Délibération n°CM22/006/2017 : Demande de subvention exceptionnelle : changement d'ouvrants – gymnase Alain Mimoun***

- **Décide** de demander une subvention exceptionnelle, au taux maximum pouvant être alloué, auprès du Ministère de l'Intérieur, pour le changement de deux ouvrants du Gymnase Alain Mimoun.

- **Charge** Monsieur le Maire d'adresser le dossier de demande de subvention.

#### **Adoptée à l'unanimité**

• ***Délibération n°CM22/007/2017 : Demande de subvention exceptionnelle : mise aux normes – stand de tir***

- **Décide** de demander une subvention exceptionnelle, au taux maximum pouvant être alloué, auprès du Ministère de l'Intérieur, pour la mise aux normes de la salle de tir.

- **Charge** Monsieur le Maire d'adresser le dossier de demande de subvention.

#### **Adoptée à l'unanimité**

• ***Délibération n°CM22/008/2017 : Demande de subvention exceptionnelle : régulation thermique de l'Espace Aragon***

- **Décide** de demander une subvention exceptionnelle, au taux maximum pouvant être alloué, auprès du Ministère de l'Intérieur, dans le cadre du remplacement de l'armoire électrique en chaufferie de l'espace Aragon, y compris la régulation de tous les circuits.

- **Charge** Monsieur le Maire d'adresser le dossier de demande de subvention.

#### **Adoptée à l'unanimité**

### **IV. ENVIRONNEMENT**

• ***Délibération n°CM22/009/2017 : Comité Consultatif « Agenda 21 » : modifications***

- **Modifie** la composition du Comité Agenda 21 de 12 à 13 membres, désignés par le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire (6 élu-e-s et 7 membres extérieurs).

- Désigne Madame Sophie DAVID comme personne extérieure qualifiée.

- **Rappelle** que Monsieur Alain LE CUNFF, Maire-Adjoint, préside le Comité Consultatif « Agenda 21 », que ce Comité Consultatif pourra être consulté, à l'initiative du Maire, sur tout projet communal et plus particulièrement dans les domaines le concernant tels que la politique relative à l'environnement et au développement durable sur la commune et que ce Comité Consultatif Agenda 21 se réunira à une fréquence régulière.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. JOLY, M. DAUFFY, M. PIGNOL)**

## **V. SOLIDARITE**

• ***Délibération n°CM22/010/2017 : Signature de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale***

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer « la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ».

- **Prend acte** des actions proposées et validées par la commission Solidarité, Prévention et Intergénérationnel, réunie les 10 février 2016 et 6 décembre 2016, à savoir :

- Culturel, avec notamment une pièce de théâtre intitulée « Fille ou Garçon ? » le 11 mars 2017
- Enfance – jeunesse, avec notamment une exposition « Tous les métiers sont mixtes » du 2 au 31 mars 2017
- Communication interne et institutionnelle : mettre en application les recommandations du guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe, féminiser les noms des futures rues ollainvilloises et/ou établissements publics.

**Adoptée à l'unanimité**

## **VI. URBANISME**

• ***Délibération n°CM22/011/2017 : Signature de la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales***

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales.

- **S'engage** à respecter la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales.

**Adoptée à l'unanimité**

• ***Délibération n°CM22/012/2017 : Opposition au transfert de la compétence en matière de Plan local d'urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, à Cœur d'Essonne Agglomération***

- **S'oppose** au transfert de plein droit de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, à Cœur d'Essonne Agglomération à compter du 27 mars 2017.

- Donne pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

• ***Délibération n°CM22/013/2017 : Avis sur la demande d'enregistrement d'exploiter une installation classée présentée par la société TECNOLIB – sise Rue de la Roche « Lieu-dit La Maison Rouge »***

- Décide de formuler un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la société TECNOLIB pour l'exploitation d'une installation classée (entrepôt de stockage de matières combustibles, papier, bois, plastiques) sur la commune d'Ollainville sous réserve de respecter les prescriptions émises par les services extérieurs consultés dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire en cours.

**Adoptée à l'unanimité**

• ***Délibération n°CM22/014/2017 : Modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO) : avis***

- Emet un avis favorable sur les modifications des statuts du SIBSO ainsi envisagées :  
- mettre en adéquation littérale la rédaction de la partie « compétence des cours d'eau » avec l'article L.211.7 du Code de l'Environnement,  
- mettre à jour les collectivités adhérentes au SIBSO, compte tenu notamment de la disparition du CAPY, et par voie de conséquence le tableau récapitulatif de l'adhésion des différentes collectivités aux différentes compétences.

**Adoptée à l'unanimité**

• ***Délibération n°CM22/015/2017 : Modification statutaire du Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de la Région d'Arpajon : avis***

- Emet un avis favorable sur la localisation du siège du SIEGRA à la Mairie d'Egly (91520).

**Adoptée à l'unanimité**

**VII. INFORMATIONS**

La séance est close à 22h05.



Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU

*Giraudau*

**Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 26 janvier 2017.**

